



PRÉFET DU RHÔNE

**DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT CHARGE
D'ORGANISER DES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE**

1ERE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Renseignements concernant le demandeur et représentant légal du CSSR :

Nom : Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone : Courriel :

Renseignements concernant l'établissement :

Raison sociale de l'établissement :

Adresse du siège social :

N° de téléphone : Courriel :

Statut juridique : nom propre SARL *dénomination de la société* :

association autre (à préciser) :

N° de SIRET et/ou SIREN :

Lieux de formation :

Adresse 1^{ère} salle :

Adresse 2^{ème} salle :

Adresse 3^{ème} salle :

Personne(s) désignée(s) pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages :

.....
.....

Je sollicite la délivrance d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche et m'engage à signaler immédiatement tout changement de ma situation.

Fait à _____, le _____

Signature

DEMANDE D'AGREMENT

CONDITIONS :

- ne pas faire l'objet d'une condamnation
- justifier d'une formation initiale à la gestion technique et administrative d'un CSSR
- être âgé d'au moins 25 ans
- justifier de garanties minimales concernant les moyens de formation (au stade de la demande, les garanties recouvrent essentiellement les salles de formation)
- justifier de la qualification des animateurs qui doivent posséder une autorisation d'animer en cours de validité au jour de la prise de décision.

LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

✓ **Le demandeur**

- 1 photographie d'identité récente
- justificatif d'identité (CNI, passeport, titre de séjour en cours de validité)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative
- personne morale : statuts + extrait du registre du commerce de moins de 3 mois
- association : copie des statuts de la déclaration de l'association au JO
- justification de l'inscription au rôle de la cotisation foncière des entreprises ou déclaration URSSAF

✓ **Les moyens**

- nom et qualité de l'établissement (raison sociale SIREN ou SIRET, adresse postale, mail et n° téléphone).
- en cas de reprise de l'établissement, un courrier du cédant indiquant la date de cessation d'activité.
- plan et descriptif des locaux : au moins une salle adaptée à la formation (plusieurs possible, au minimum 35 m² chacune), répondre aux règles d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité ERP, disposer d'un éclairage naturel occultable et de la capacité d'installation du matériel audiovisuel, informatique et pédagogique nécessaire au bon déroulement des stages.
- titre de propriété, contrat de location, convention d'occupation : d'un an minimum pour chaque salle.
- attestation d'assurance du local + responsabilité civile garantissant les stagiaires contre les risques qu'ils peuvent encourir du fait de l'enseignement.
- calendrier prévisionnel des stages de la 1ère année d'exercice avec l'identité de chaque animateur désigné pour chaque stage.
- Justificatif de la conformité de l'établissement aux normes d'hygiène (existence de sanitaires, etc.), de sécurité (contrôle des extincteurs, etc.) et d'accessibilité (suivant l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public).

✓ **Les personnes désignées (le cas échéant) pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif :**

- justificatif d'identité en cours de validité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- photocopie du contrat ou de la convention nommant ces personnes à ces fonctions et précisant explicitement les délégations de pouvoir et de signatures accordées et acceptées par les intéressés ainsi que les responsabilités exercées.
- attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative

✓ **Les animateurs (au moins un animateur psychologue et un animateur expert en sécurité routière)**

- justificatif d'identité en cours de validité
- justificatif du lien contractuel avec le demandeur (en cohérence avec le calendrier de stage)
- photocopie de l'autorisation d'animer les stages

✓ **Si l'établissement prévoit des séances de conduite à l'occasion des stages**

- un justificatif de propriété ou de location des véhicules
- une attestation d'assurance couvrant les dommages